



Projet de transfert de la cotation des titres Gerard Perrier Industrie sur le marché Euronext Growth Paris

COMMUNIQUÉ DU 15 AVRIL 2026 – 17H40

Le Directoire de la société Gérard Perrier Industrie (FR0000061459 – la « **Société** »), réuni le 13 avril 2026, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, prévue le 16 juin 2026, le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris (Compartiment B), vers le marché Euronext Growth Paris, géré par Euronext Paris S.A.

Motifs du transfert

Ce projet vise à permettre à la Société d'être admise à la cotation sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et à sa capitalisation boursière. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait permettre à la Société de bénéficier d'un cadre réglementaire mieux adapté aux ETI tout en continuant de bénéficier de l'attrait des marchés financiers. La Société réunit à ce jour les conditions d'éligibilité requises dans le cadre de la procédure de transfert. Ces dernières devront être remplies au jour de la demande de transfert. Par ailleurs, la Société est à jour de ses obligations d'information sur Euronext Paris.

Modalités du transfert

Le Directoire du 13 avril 2026 a décidé de soumettre le projet de transfert à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires devant se réunir le 16 juin 2026 à 10 h à l'Espace « L'Intégral », 422 Avenue Hoff, 01300 Belley.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires et de l'accord d'Euronext Paris S.A., cette cotation des titres de la Société sur Euronext Growth Paris s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Conséquences du transfert

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société souhaite informer ses actionnaires des conséquences possibles de ce transfert :

En matière d'information financière périodique :

- les comptes annuels sociaux et consolidés, le rapport de gestion, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes seraient publiés, au plus tard, dans les quatre mois après la clôture de l'exercice ;



- les comptes consolidés semestriels et le rapport d'activité seraient publiés, au plus tard, dans les quatre mois après la clôture du semestre ;
- un libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) serait rendu possible ; (la Société prévoit néanmoins de continuer à établir ses comptes selon les normes IFRS).

Le Groupe prévoit de conserver les publications financières selon son calendrier usuel.

En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- conformément aux dispositions légales, la Société restera soumise, pendant une durée de trois ans à compter du transfert de ses titres sur Euronext Growth Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris ;
- passé ce délai de trois ans, tout franchissement à la hausse ou à la baisse, des seuils de 50% et 90% du capital ou des droits de vote, devra faire l'objet d'une communication conformément aux dispositions applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth ;
- passé ce délai de trois ans également, la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote de la Société.

En matière d'information permanente :

- la Société restera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ;
- la Société continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la Société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés ;
- en outre, les dirigeants (et les personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créances de la Société.

Impact sur la liquidité du titre :

- la Société attire l'attention des actionnaires sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre différente de celle constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; ledit transfert pourrait également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leurs titres de la Société.



Calendrier indicatif du projet de transfert (sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et de l'accord d'Euronext Paris SA)

13 avril 2026	Réunion du Directoire ayant procédé à la convocation de l'Assemblée Générale devant statuer sur le projet de transfert vers le marché Euronext Growth
15 avril 2026	Publication du présent communiqué de presse relatif au projet de transfert vers le marché Euronext Growth
16 juin 2026	Tenue de l'Assemblée Générale Mixte de la Société appelée notamment à statuer sur le transfert vers le marché Euronext Growth En cas de vote favorable de l'assemblée générale : - Réunion du Directoire décidant de mettre en œuvre le transfert - Information du public au travers d'un communiqué de presse relatif à la décision définitive de demande de transfert sur le marché Euronext Growth
17 juin 2026	Dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth
Au plus tôt le 16 août 2026	Décision d'Euronext Paris S.A. prononçant l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth et leur radiation sur Euronext Paris
Au jour de la décision d'Euronext	Publication du communiqué de presse relatif à la première cotation des titres de la Société sur le marché Euronext Growth

L'admission sur Euronext Growth Paris interviendrait au plus tôt après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'Assemblée Générale, soit au plus tôt le 16 août 2026.

À propos de GERARD PERRIER INDUSTRIE

Gérard Perrier Industrie est spécialisé dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance d'automatismes et d'équipements électriques destinés aux fabricants de machines industrielles et aux grands sites de production industriels.

Retrouvez toute l'information GERARD PERRIER INDUSTRIE sur www.gerard-perrier.com
Prochain communiqué : Publication du rapport annuel 2025

GERARD PERRIER INDUSTRIE
Relations investisseurs

Laurent Deville, Directeur Financier
Tél : +33 (0)4 72 47 80 52

Éligible PEA et PEA-PME

Euronext Paris compartiment B. Mnémonique : PERR – ISIN : FR0000061459 – Bloomberg : PERR:FP – Reuters : PERR.PA

